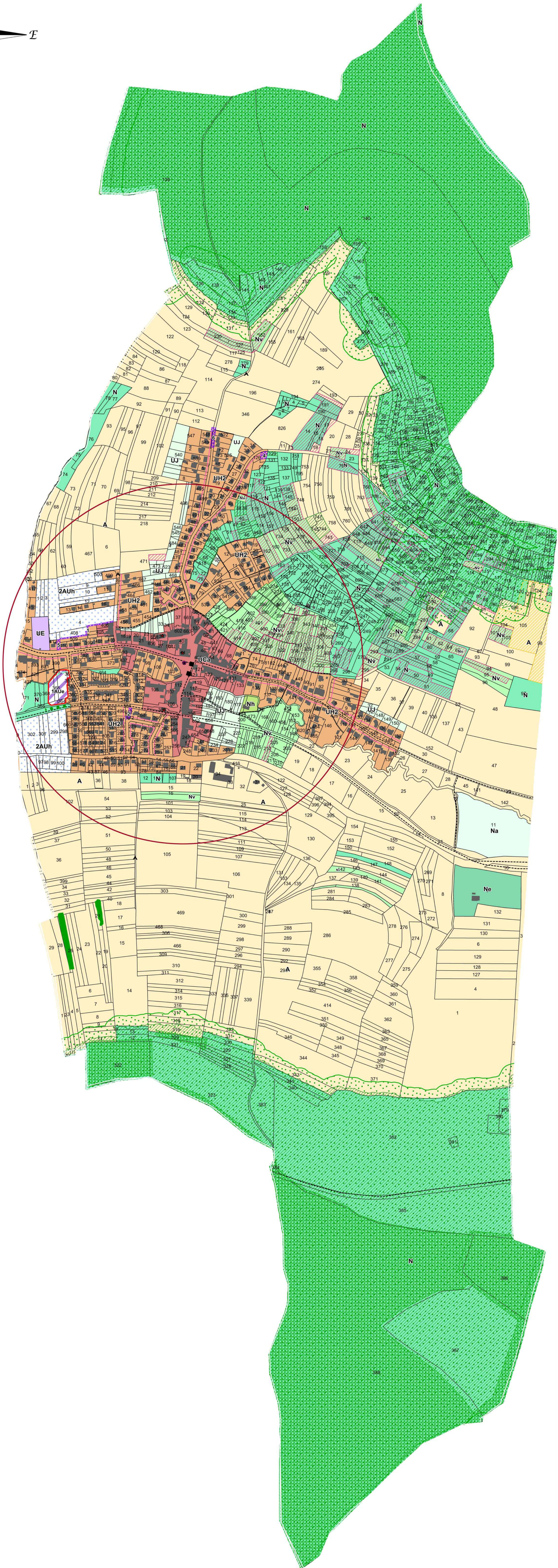
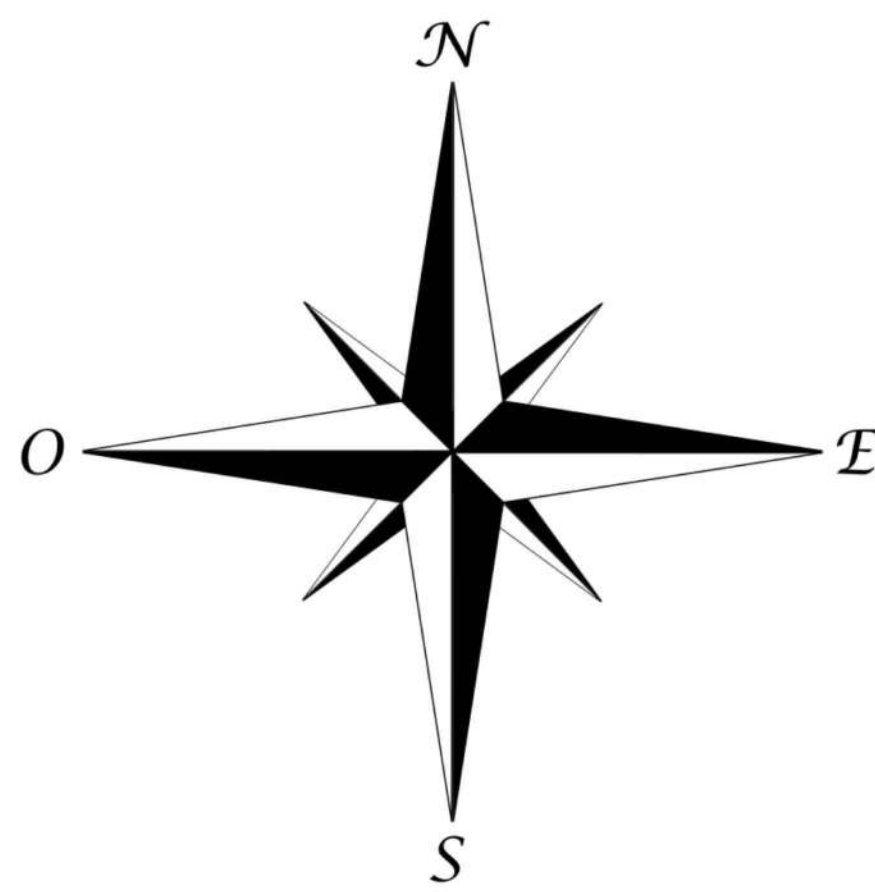




DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE		
Projet :	COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSIN DE POMPEY	
Mission :	MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUI-HD	
Document :	REGLEMENT GRAPHIQUE MALLELOY	
N° Document :	5.2.2	

Légende

- Habillage**

 - Limite parcellaire
 - Bâti
- Trame Verte et Bleue**

 - Ripisylve
 - Ripisylve rive droite
 - Ripisylve rive gauche
 - Espace Boisé Classé
 - Réservoir de biodiversité : forêt
 - Réservoir de biodiversité : verger
 - Réservoir de biodiversité : prairie
 - Lisière des réservoirs de biodiversité forestiers protégés
 - Verger ou jardin
 - Arbre remarquable
 - Alignements-arbres
 - Parc ou jardin en milieu urbain (relais de biodiversité)
 - Haie ou bosquet remarquable
 - Surface en eau remarquable
- Éléments remarquables du paysage**

 - Façade sur rue repérée
 - Bâti remarquable
 - Mur remarquable
 - Point de vue remarquable
 - Ensemble architectural et paysager remarquable
- Règles d'implantation et de construction**

 - Bande d'implantation
 - Ligne d'implantation des constructions L1
 - Ligne d'implantation des constructions L2
 - Bande de constructibilité limitée le long des grands axes routiers
 - Implantation au dessus du niveau de la voie publique
 - Linéaire commercial
 - Secteur d'emprise au sol maximale différenciée
 - Secteur de hauteur maximale différenciée en UH2 (hauteur de façade - hauteur totale)
 - Station de mobilité
 - Plateforme sud à l'avant du bâtiment de l'ancien sanatorium
 - Zone d'implantation obligatoire des annexes
- Autres prescriptions**

 - Emplacement Réserve
 - Périmètre d'OAP
 - Liaison pour modes actifs
 - Bord à eau urbain à valoriser
- Disque de valorisation des axes de transport*

 - 500 mètres (bus)
 - 800 mètres (gare/halte ferroviaire)
- Zones**

UAa	1AUaA	A
UAc	1AUaC	Am
UAd	1AUaD	Ap
UAp	1AUaP	As
UCa	1AUaC	N
UCaf	1AUaSCP	Na
UCd	1AUaE	Ne
UE	1AUaE	Nh
UH1	1AUaR2	Nhm
UH2	1AUaR3	Ni
UH2a	1AUaRCH1	Np
UH3	1AUaR51	Ns
UHm	1AUaR52	Nv
UHs1	2AUaA	
UHs2	2AUaJ	
UHs3	2AUaK	
UHs3D	2AUaL	
UHs3SJ	2AUaM	
UHs4		
UJ		